

MANUFACTURIER D'AUTOCARS

MANUEL DE L'OPÉRATEUR
AUTOCARS SÉRIES H



PA1629

Janvier 2018

PA1629

Incluant :

- Système de refroidissement avec ventilateurs électriques
- Nouvelle Architecture Électrique (NAE)

Première édition : Janvier 2018. Applicable à partir du véhicule K-0185.

REV	EFFECTIVITÉ	DESCRIPTION	DATE
1	K-0185	Première édition	Janvier 2018



AVERTISSEMENT

L'inhalation de gaz d'échappement diesel vous expose à des produits chimiques qui sont reconnus par l'état de la Californie comme pouvant provoquer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction.

- Toujours démarrer et laisser tourner le moteur dans un endroit bien aéré.
- Si le moteur est en marche dans un endroit clos, évacuer les gaz d'échappement à l'extérieur.
- Ne pas modifier ou altérer le système d'échappement
- Ne pas laisser le moteur tourner au ralenti sauf si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la page (en anglais)
www.P65warnings.ca.gov/diesel

MAINTENANCE LIÉE AUX ÉMISSIONS CRITIQUES

Pièces et réparations:

L'atelier de réparation ou la personne choisie par le propriétaire pour effectuer l'entretien doit maintenir, remplacer, ou réparer les dispositifs et les systèmes de contrôle des émissions selon les recommandations du fabricant.

Remplacement des pneus certifiés GHG:

Les pneus d'origine de ce véhicule ont été certifiés conformément aux normes de rendement des carburants de l'administration de sécurité routière **National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA)** et de la U.S. EPA Greenhouse Gas (GHG). Ces pneus devraient être remplacés par des pneus ayant une résistance au roulement (TRRL ou Crr) égale ou inférieure. Veuillez consulter votre fournisseur de pneu pour connaître les pneus appropriés de rechange.

Maintenir la conformité d'un pneu certifié GHG:

Afin de maintenir la résistance au roulement certifiée qui optimise l'économie de carburant des pneus, les procédures d'entretien fournies par le fabricant de pneu doivent être suivies.

ii INTRODUCTION

ENREGISTREUR DE DONNÉES DE CONDUITE

Le véhicule PREVOST est équipé d'un dispositif communément désigné « enregistreur de données de conduite » ou « EDC ». Il est à noter que, bien que le terme « enregistreur de données de conduite » soit largement répandu au sein de l'industrie des véhicules motorisés, les dispositifs EDC ne sont pas tous similaires et n'enregistrent pas tous les mêmes données.

Le système utilisé dans ce véhicule PREVOST est conçu pour enregistrer la vitesse du véhicule, le régime moteur, la date et l'heure, la position de la pédale d'accélérateur ainsi que le positionnement de certains commutateurs. La décélération soudaine du véhicule ou la détection de certaines caractéristiques opérationnelles vont définir un « évènement » et le cas échéant, déclencher l'enregistrement.

Pour toutes questions relatives au dispositif EDR de ce véhicule, contacter un Centre de Services PREVOST ou un gérant de service régional.

DISPOSITIFS TÉLÉMATIQUES

Votre véhicule est muni d'un ou plusieurs dispositifs d'enregistrement (les « **Dispositifs télématiques** »), associés aux services pour véhicule connecté de Prévost (les « **Services télématiques** »). Ces services qui sont décrits de manière plus détaillée au <http://www.prevastcar.com/> (le « **Site Web** ») permettent de gérer l'entretien des réparations à votre véhicule à coûts réduits en mettant à votre disposition : le diagnostic proactif et l'assistance à la planification de réparation avec analyse détaillée des codes d'anomalie; des procédures de service simplifiées avec confirmation de disponibilité des pièces avant que le véhicule se présente pour le service, et la communication en direct entre le client et centre de service. Ces services éliminent ou réduisent le temps relié au diagnostic, améliorent l'efficacité des réparations, accélèrent le processus décisionnel, améliorent les communications et optimisent le temps d'exploitation. Aux fins d'accéder aux Services télématiques, vous devez conclure une entente d'abonnement télématique avec Prévost, via le contrat de vente de votre véhicule.

Le Dispositif télématique recueille, emmagasine et/ou transmet l'information relative à votre véhicule. Telle information peut inclure la direction et la vitesse, la consommation de carburant, la performance du moteur, les ratios de transmission, les révolutions du moteur, l'altitude, la géolocalisation (incluant un historique des lieux où le véhicule a voyagé), des informations de sécurité reliées à l'utilisation et à l'exploitation du véhicule, la performance du véhicule, les données diagnostiques et codes d'erreur. Le Dispositif télématique a la capacité d'emmagasiner des données historiques à l'égard de l'utilisation et de la performance de votre véhicule. Le Dispositif télématique a la capacité de transmettre l'information à un système de communication central. L'information contenue à votre Dispositif télématique peut être périodiquement transmise à Prévost ou faire l'objet d'un accès par cette dernière, ainsi que par d'autres parties autorisées par Prévost, avec le numéro de série de votre véhicule et d'autres informations d'identification. Prévost ne recueille pas d'information à l'égard du chauffeur. Prévost conserve et utilise cette information afin de comprendre l'utilisation de votre véhicule dans le cadre de son exploitation, de procéder à distance à des réglages de votre véhicule et de faciliter l'entretien et les améliorations à votre véhicule. À l'intérieur des limites prévues par la loi, Prévost se réserve le droit d'accéder, d'utiliser et de contrôler cette information.

Le fait de refuser de conclure l'entente d'abonnement télématique avec Prévost ou de mettre un terme à l'entente d'abonnement télématique ne mettra pas fin à la transmission de données à partir de votre Dispositif télématique ou à la cueillette d'informations par Prévost. Prévost peut accéder aux données télématiques, dans la mesure où elles sont disponibles, et les utiliser afin de fournir des services et d'apporter des améliorations à votre véhicule. Prévost éliminera régulièrement de ses systèmes informatiques toutes données recueillies à partir du Dispositif télématique, et ce suivant des intervalles déterminés par Prévost à son entière discrétion.

Dispositif de Consignation Électronique (DCE - ELD)

Ce véhicule est équipé d'un connecteur dédié pour brancher un dispositif de consignation électronique (DCE) localisé sous le tableau de bord à gauche de la colonne de direction. Ce connecteur à 9 broches SAE J1939 est compatible avec la plupart des dispositifs de consignation électroniques (DCE) approuvés par la FMCSA* et assure que le dispositif n'interférera pas avec les systèmes de communication, de diagnostic et/ou de conduite du véhicule.

Il est à noter que **le connecteur OBD du véhicule est uniquement destiné au branchement d'équipements de diagnostic**. La connexion d'autres appareils sur un port OBD peut causer des interférences et/ou des dommages aux systèmes du véhicule et potentiellement affecter la sécurité lors de son utilisation.

Les deux connecteurs (OBD et DCE) sont clairement identifiés par un décalque sur le tableau de bord près de leur localisation.

Le port OBD doit demeurer libre en tout temps sauf lors des opérations d'entretien (en utilisant de l'équipement de diagnostic approuvé par Prevost).

Le branchement d'appareils sur un port OBD *pourrait* causer les problèmes suivants:

- Lecture défaillante lors du contrôle des émissions et possible échec du test d'émissions.
- Comportement imprévisible des équipements de sécurité du véhicule et/ou des aides à la conduite pouvant ainsi accroître les risques d'accident.
- Code de lecture erroné et incohérence pendant la procédure du diagnostic pouvant accroître le temps de réparation et la période d'arrêt pour entretien.
- Fonctionnement erratique de la connexion DCE et de l'enregistrement des données pouvant résulter à une violation de la loi fédérale sur l'utilisation du système DCE*.

*Véhicules circulants aux États-Unis seulement [FMCSA \(Federal Motor Carrier Safety Administration\)](#)

iv INTRODUCTION

Dans le cadre de son engagement continu pour améliorer la qualité, la fiabilité, la durabilité ainsi que la sécurité de ses produits, Prévost est fière de présenter cette édition remise à jour du **Manuel de l'opérateur** des autocars de la série H3.

Les différents chapitres composant ce manuel vous présenteront l'information la plus récente permettant à la fois de comprendre le fonctionnement des véhicules H3-41 et H3-45, d'en obtenir entière satisfaction et d'assurer à vos passagers une sécurité et un confort maximum. Tour à tour nous vous exposerons les principales caractéristiques de l'intérieur et de l'extérieur du véhicule, l'ensemble des commandes et instruments, les procédures à suivre en cas d'urgence de même que les exigences à respecter en matière d'entretien pour assurer une longue vie à votre véhicule.

Aussi, en plus de l'équipement standard installé dans l'ensemble de nos véhicules, ce manuel présente tout l'éventail des options dont il est possible que votre véhicule soit muni. En cas de doute quant à savoir lesquelles de ces options vous concernent, consultez la documentation technique qui vous a été remise au moment de la prise de possession de votre véhicule.

Tout au long de ce manuel apparaissent des notes appelées : **Avertissement**, **Attention** et **Remarque**.



AVERTISSEMENT

Souligne l'importance de se conformer à certaines instructions pour éviter de subir des blessures corporelles.



ATTENTION

Met l'emphase sur des instructions qui doivent être respectées afin de prévenir l'endommagement de composantes ou équipements de l'autocar.

REMARQUE

Présente un complément d'information aux instructions données.

La durée de vie d'un autocar est directement proportionnelle à l'entretien dont il fait l'objet. Il est donc important de tenir compte des **Avertissements**, **Attention** et **Remarque**. Prendre connaissance des différents avis et instructions apposés à l'intérieur de l'autocar et sur ses équipements.

Pour parer à toute éventualité, conservez ce manuel à l'intérieur de l'autocar et assurez-vous qu'il y demeure même en cas d'un changement de propriétaire. Il s'avère important de nous informer rapidement de tout changement d'adresse ou transfert de propriété en complétant la fiche prévue à cet effet, à la fin de ce manuel. Cette démarche nous permettra d'offrir à tous les propriétaires d'un autocar Prévost, un service rapide et efficace.

Remarque : Les Illustrations de ce manuel sont utilisées pour référence seulement et peuvent différer légèrement du véhicule réel ; toutefois, les composants clés abordés dans le manuel sont représentés aussi précisément que possible.

Le consentement écrit de Prévost doit être obtenu avant toute reproduction intégrale ou en partie de ce manuel. Prévost se réserve le droit d'apporter des modifications, sans préavis et sans encourir aucune obligation.

SECTION 1	CONSIGNES DE SÉCURITÉ	1-1
SECTION 2	EXTÉRIEUR DE L'AUTOCAR.....	2-1
SECTION 3	INTÉRIEUR DE L'AUTOCAR.....	3-1
SECTION 4	COMMANDES ET INSTRUMENTS	4-1
SECTION 5	AUTRES CARACTÉRISTIQUES.....	5-1
SECTION 6	PROCÉDURES DE DÉMARRAGE ET D'ARRÊT	6-1
SECTION 7	ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ ET SITUATIONS D'URGENCE	7-1
SECTION 8	SOINS ET ENTRETIEN.....	8-1
SECTION 9	INFORMATION TECHNIQUE	9-1

ABRÉVIATIONS

ANNEXE A – PUBLICATIONS ADDITIONNELLES

ANNEXE B – GUIDE DE DÉPANNAGE DES VÉHICULES MULTIPLEX

ANNEXE C – AUTRES FONCTIONS DE LA TRANSMISSION ALLISON

ANNEXE D – SIGNAUX LUMINEUX CODÉS DU PRÉCHAUFFEUR VALEO

ANNEXE E – GUIDE DE DÉPANNAGE DU TPMS

